



Amélioration du service public
Projets de territoire
Enquêtes par questionnaire
Analyses qualitatives
Études socio-économiques
Accompagnement de projets

Parc naturel régional du Vercors

**PROGRAMME "VERCORS HAUT DÉBIT"
ÉVALUATION DES EXPÉRIMENTATIONS NUMÉRIQUES**

Rapport annexe 1

***PERCEPTION DES COLLECTIVITÉS
(communes et PNRV)
Entretiens et synthèse***

14 février 2006

LES MOTIVATIONS PRÉALABLES • 1 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Personnes rencontrées</i>	M. Buthion, chargé de mission TIC	M. Malsand, Maire	M. Bonino, ex. Conseiller municipal	M. Blanc-Paques, Maire	M. Laude, Conseiller municipal	M Dellinger, Maire	M. Béchier, Conseiller municipal
<i>Motivations préalables à s'engager dans ce programme Vercors Haut Débit</i>	<p>Les opérateurs ne s'engagent pas sur les territoires ruraux de montagne. Le Parc du Vercors souhaitait lutter contre cette inégalité. Une file de message a été postée par les habitants sur le forum du Parc durant l'été 2000 mettant en exergue l'inexistence du haut débit sur le territoire. Une des missions essentielles d'un Parc naturel régional est l'expérimentation, c'est une des raisons pour lesquelles le Parc du Vercors s'est lancée dans ces 6 expérimentations. Un questionnaire a été transmis à chaque foyer du Parc du Vercors, via le journal du Parc. Plus de 500 retours ont été enregistrés (mail ou voie postale). Ces retours ont permis de cartographier les demandes. Ce fut le premier élément pour le choix des communes. Un deuxième critère était la volonté de ces collectivités et le degré d'implication que ces dernières étaient prêtes à mobiliser. + un aspect politique et pratique pour La Chapelle (pratique : arrivée de l'ADSL sur la Chapelle).</p>	<p>C'est au départ le Parc du Vercors qui a exprimé cette volonté. L'engagement de la commune est lié à la combinaison de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la commune de St Martin, fortement motivée par ce programme, - Répondre aux attentes des privés et professionnels locaux, révélée par l'enquête du PNRV, - Contribuer, en tant que chef lieu de canton, au maintien des services publics cantonaux (perception, DDE, Poste, corps médical, ...), - S'inscrire dans la politique du Conseil Général, en matière de développement des NTIC dans les collèges. - Enfin, exercer un moyen de pression auprès des opérateurs « classiques » pour faire venir l'ADSL sur le Vercors. 	<p>L'objectif ultime poursuivi par M. Bonino, mandaté par la commune pour suivre la mise en place du haut débit, est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement des entreprises locales, - Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises, - Offrir une ouverture au monde pour « vivre au pays et travailler avec le reste du monde », - Recréer des vies communautaires sociétales, - Irriguer cette commune rurale de nouveaux habitants. <p>Selon M. Bonino, le Conseil Municipal de la commune est plutôt passif par rapport au projet de haut débit, manque de vision à long terme et d'ouverture sur le monde.</p>	<p>La municipalité n'avait pas d'information sur l'arrivée de l'ADSL, même sur le long terme, et il y a sur la commune quelques petites entreprises, dont un bureau d'étude, qui travaillaient difficilement sans le haut débit et qui menaçaient donc de devoir partir à terme. Par ailleurs, il y avait une demande de privés, notamment chez les nouveaux habitants, qui utilisaient déjà professionnellement internet. La commune souhaite également équiper l'école et la mairie, qui seront connectées dès que le réseau fonctionnera parfaitement.</p>	<p>Il y a eu le bon retour de l'enquête du Parc et le contexte particulier de Pont avec un maire président du Parc et de la CCBI. La présentation du projet et l'engagement local s'est fait au niveau de la CCBI qui finançait le cybercentre. Le problème à résoudre au départ était de savoir qui allait s'en occuper et où le réseau allait se monter.</p>	<p>L'ensemble du Conseil Municipal était favorable au projet. L'objectif était triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les services pour fixer la population en place. - Favoriser le développement des activités économiques sur la commune. - Stimuler toutes activités culturelles (patrimoine et manifestation contemporaine). 	<p>M. Béchier a une double casquette concernant cet entretien. Il était maire de St Martin en Vercors au moment du lancement de l'opération et par ailleurs élu du Parc, président de la commission TIC du PNRV. C'est lui qui est à l'initiative de ce projet. Deux logiques ont conduit la commune à s'engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer à l'échelle communale un gîte d'entreprise doublé d'un téléspace, - Créer des services pour la population : forum pour le co-voiturage, annonce d'appartements à louer, vente de bois, Webcam dans les grands goullets, téléphonie sur IP (gratuite dans le village), ...
<i>SYNTHÈSE -></i>	<p>Le Parc du Vercors a été à l'initiative de ce projet de lutte contre les inégalités en matière de désenclavement numérique des territoires ruraux. La sélection des 6 communes expérimentales est liée à la forte demande de la population locale exprimée lors d'une enquête lancée par le PNRV, ainsi qu'aux volontés des communes de consolider les services pour fixer la population, favoriser le développement des entreprises en place et stimuler l'arrivée de nouvelles activités.</p>						

LES MOTIVATIONS PRÉALABLES •2•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Attentes et besoins des acteurs locaux</i>	<p>Du haut débit pour 100 % de la population communale, pour les entreprises. Prise de conscience de ce que le haut débit pouvait apporter aux habitants et au tissu économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . La perception exprimait un besoin pressant d'accès au haut débit pour faciliter ses échanges et à long terme pour garantir son maintien sur le Vercors (mais au final, n'a pas pris d'abonnement pour des questions de sécurité). . Un restaurateur souhaitait diversifier son activité par la création d'un cyberspace. . La médiathèque voulait disposer de cet outil, mais n'a finalement pas pu le proposer au public pour des questions statutaires (elle aurait dû être régisseur). . Un graphiste attendait le haut débit pour son travail (envoi de fichiers lourds). . Un certain nombre de personnes souhaitait également en bénéficier pour des besoins privés. 	<p>En 1995 le maire a souhaité créer, dans le cadre d'un projet de la Communauté de Communes de Monestier de Clermont un village d'activité sur la commune. S'engage alors la réflexion sur le besoin de fibre optique pour répondre aux objectifs de télétravail suggéré par le Parc du vercors. En 1998 un créateur travaillant sur support informatique (visio-conférence, marketing / internet, SIG, ...) s'installe sur la commune avec 10 salariés et se dote d'outils téléphoniques (numéris, ..).</p> <p>En mai 2005, le président du Parc propose d'utiliser les installations de cette entreprise pour desservir la commune en haut débit. Cette solution s'avère trop onéreuse, incertaine, et faire perdre 3 mois. Concernant les besoins de privés, il faut noter l'expansion démographique que connaît la commune depuis une décennie (recensement 1995 : 210 habitants, prévision 2006 : 332 habitants). Les nouveaux arrivants sont majoritairement jeunes et de culture citadine. Ils aspirent à des services de type urbain et le haut débit en est un.</p>	<p>À Montaud il y a beaucoup de cadres moyens et supérieurs qui constituent une population particulièrement demandeuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Une forte demande de privés (30 personnes intéressées au départ). . 3 entreprises locales : Expé, Cuzin et surtout Arnould qui ne se serait pas installé s'il n'y avait pas eu le haut débit. 	<p>Quatre petites entreprises étaient fortement intéressées et pour au moins l'une d'entre elles l'arrivée du haut débit conditionnait son maintien sur le territoire de la commune. L'école (dont l'effectif est passé de 5 à 17 élèves en 5 ans) était également demandeuse. Pour les autres personnes intéressées, l'implication fût progressive mais jamais attentiste.</p>	<p><i>"Certains acteurs locaux souhaitaient absolument pouvoir disposer d'une connexion rapide. Il y également eu une forte émulation locale, générée par la Souris Verte."</i></p>
SYNTHÈSE ->	<p><i>500 habitants ou entreprises du Vercors ont affirmé leur intérêt à disposer du haut débit lors de l'enquête du Parc. Les attentes émanaient majoritairement de personnes privées mais il y avait dans chacune des 6 communes retenues des attentes fortes d'entreprises souhaitant améliorer leur productivité ou désirant de façon plus impérieuse le haut débit pour ne pas mettre en péril le maintien de leur activité sur place ou pour développer le télétravail à domicile.</i></p>						

LES MOTIVATIONS PRÉALABLES • 3 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Organisation locale existante avant le démarrage par rapport à l'outil informatique</i></p>		<p>La souris verte existait préalablement à l'arrivée du WIFI et oeuvrait déjà à l'échelle cantonale. Il n'existait rien d'autre de spécifique à la Chapelle, excepté des formations informatiques dispensées par le Greta pour les commerçants et artisans du canton. Cette dernière action a été financée dans le cadre de l'ORAC et utilisait le centre informatique du collège avec son enseignant.</p>	<p>. La municipalité avait mis en place des cours d'informatique. . 30 habitants avaient répondu favorablement à l'enquête du Parc. En 2003 M. Bonino avait alors pris l'initiative de la création d'Alambic.com</p>	<p>L'association sportive, culturelle et sociale de Montaud (ASCSM) a organisé pour une dizaine d'intéressés des cours d'initiation à l'informatique. Depuis le 15 octobre dernier Montaud Sans Fil a mis en place le même cursus de formation que celui de Miribel Lanchâtre avec des cours tous les samedis matin. Cette formation s'articule autour des trois thèmes suivants : . découverte du matériel, . approche de 3 systèmes d'exploitation + word-excel . accès à internet</p>	<p>Le Cybercentre a été monté avec l'aide du Parc en 2003. Le matériel avait été financé par la CCBI et le CG38. L'objet était le développement de l'outil informatique en milieu rural pour favoriser le désenclavement. Le Cybercentre compte un poste financé à 50% par la CCBI et à 50% par la commune de Pont , et un demi poste financé dans le cadre du FSE.</p>	<p>Il n'existait rien sur la commune (c'est encore le cas aujourd'hui). C'est pourquoi la commune s'est tournée vers E-mage à Die (créé il y a 3 ans environ). Certains n'étaient pas très motivés de fonctionner avec E-mage et auraient préféré conserver pour la commune l'aide au fonctionnement du PNRV.</p>	<p>Dans un premier temps Martin Bechier et Christian Assel dépannaient bénévolement les informaticiens néophytes. Face à la multiplication des sollicitations, ils ont eu l'idée de créer une association informatique. C'est comme ça qu'est née la Souris Verte.</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Les trois communes de La-Chapelle-en-Vercors, Pont-en-Royans et St-Martin-en-Vercors étaient pourvues préalablement au projet wifi d'une association locale travaillant sur le thème de l'informatique. Sur les deux communes de Miribel-Lanchâtre et Montaud une association a été créée spécifiquement pour la gestion de leur réseau. Enfin St-Julien-en-Quint a utilisé les compétences d'une association existante sur la commune voisine de Die. Quelque soit le cas de figure, des formations et/ou une sensibilisation à l'outil informatique ou à l'utilisation d'internet ont été mises en place avant l'arrivée du haut débit ou en accompagnement du projet.</i></p>						

LA CONSTRUCTION DU PROJET ET LE LANCEMENT DU PROGRAMME • 1 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Organisation administrative mise en place pour le suivi, entre le Parc, la commune et l'association</i></p>	<p>Le Parc est initiateur et maître d'ouvrage des expérimentations. Le PNRV a lancé un marché de travaux pour solliciter et retenir des entreprises spécialisées dans la création de réseaux alternatifs.</p> <p>Les communes ont participé au choix du type de montage pour leur réseau (un prestataire informatique, sans accompagnement juridique + l'exploitation par une association locale ; un opérateur chargé de mettre en place le réseau et de l'exploiter ensuite ; un architecte de réseau chargé de mettre en place ce réseau, l'exploiter pendant une période de transition, le temps de transférer les compétences d'opérateur à une association locale.</p>	<p>Aucune organisation particulière n'a été mise en place pour assurer le suivi du programme.</p> <p>Le maire a fait le relais entre le Parc et la commune. Cette dernière a pris une délibération permettant l'utilisation du terrain communal de Prévalet pour installer le relais principal.</p> <p>Régis Malsand met l'accent sur les relations difficiles avec TDF. Il précise, pour information, que le relais de Prévalet appartenait historiquement au Syndicat de Télévision du Vercors. Ce dernier l'a vendu à TDF il y a quelques années, qui le loue désormais au prix fort. Le maire regrette cette vente, qui a rendu impossible l'installation du relais sur le poteau existant et l'utilisation du bâtiment en place. Il a donc fallu pour mettre en place le WIFI se poser sur un poteau appartenant à EDF (avec qui tout s'est bien déroulé) et créer une cabane dédiée aux équipements.</p>	<p>La CCMC est doté d'une commission TIC, mais il y a un manque de coordination avec la commission du PNRV, et même, selon M. Bonino, une certaine négation de l'action menée par le Parc.</p> <p>La commune de Miribel Lanchâtre a pris une délibération (à l'unanimité du conseil municipal) au deuxième semestre 2002 pour se lancer dans l'opération, mais n'a pas créé de commission spécifique. La délégation de suivi a été confié à M. Bonino et personne d'autre au conseil n'a selon lui, conscience de ce besoin.</p> <p>Le PNRV a confié, par convention, une mission de délégation de service publique (DSP) à l'association Alambic.com.</p> <p>La commune n'intervient pas du tout et n'a pas délivré un centime puisque les installations sont situées hors territoire communal.</p> <p>Ainsi la commune soutien le projet mais il n'y a rien d'effectif.</p>	<p>Une commission spécifique a été créée et une délibération en faveur du projet a été prise en avril 2004. Montaud Sans Fil est née en juillet 2004. La commission a joué le rôle suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> . relais entre le Parc et Montaud Sans Fil, . information du conseil municipal sur les engagements de la mairie, . Suivi techniques, . information de la population via le journal municipal. <p>Elle a également définie un certain nombre de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une e-administration a été évoquée, - la création de borne hot spot pour que des utilisateurs non raccordables puissent utiliser le WIFI. - Le lancement du programme de formation avec des ingénieurs du CNRS. <p>Les projets avancent pas à pas, "c'est la marche normale des choses et tout se mettra en place quand on aura un fonctionnement correct" .</p>	<p>Dès le démarrage du projet Parc, la commune a pris une délibération (2002). Cette même année, le matériel du cybercentre a été acheté, puis il s'est écoulé un an avant l'ouverture. Le montage s'est effectué au niveau de la CCBI (monter l'association, trouver une salle, du personnel et le financement).</p> <p>Le Parc a été maître d'ouvrage pour le matériel, la commune a financé 1500 € pour des travaux d'alimentation EDF, enfin le Cybercentre a signé tardivement une DSP avec le Parc.</p>	<p>Un comité de pilotage a été créé le 28 janvier 2004. Ce comité intègre des élus de la commune, des acteurs privés et même une entreprise intéressée d'une commune voisine.</p> <p>Le Parc a été le maître d'ouvrage de toute l'opération. La commune lui a ainsi laissé le soin d'assumer toute la procédure liée aux appels d'offres (matériel et opérateur).</p> <p>M. Dellinger, maire de la commune a fait partie très tôt de la commission haut débit du PNRV, ce qui lui a permis de s'informer et se former au fur et à mesure de l'avancée du dossier. Il a également bénéficié de quelques cours de formation dispensés par E-mage.</p> <p>Le Parc a assumé l'ensemble des investissements (hors matériel d'installation chez l'utilisateur final).</p>	<p>M. Bechier, avec sa double fonction a bien sûr assuré le suivi pour le compte de la commune et a systématiquement tenu informé le conseil municipal de l'avancée du projet. Ce dernier lui a donné sa confiance à la quasi-unanimité.</p> <p>Il y a eu une délégation de service public confié par le Parc à la Souris Verte.</p>

SYNTHÈSE -> Le Parc du Vercors est initiateur et maître d'ouvrage des expérimentations. Il s'est occupé des aspects juridiques, des appels d'offre et a lancé un marché de travaux pour solliciter et retenir des entreprises spécialisées dans la création de réseaux alternatifs.

Les communes ont pris une délibération pour accueillir les réseaux sur leur territoire, ont parfois créé des comités de pilotage locaux intégrant des acteurs privés, ont participé au choix du type de montage pour leur réseau (un prestataire informatique pour l'installation et une association locale pour l'exploitation avec transfert de compétences via une délégation de Service Public -DSP-).

LA CONSTRUCTION DU PROJET ET LE LANCEMENT DU PROGRAMME • 2 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Pilotage de l'opération</i>	Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération.	Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération.	Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération.	Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération.	Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération.	Le PNRV a fait réaliser une première pré-étude technique par « Internet sans fil », cabinet de Lyon, dans le cadre des expérimentations et suite au choix de la commune. Elle présentait les différentes options techniques possibles, mais n'a pas donné satisfaction en matière d'aide à la décision : trop cher, trop incertain. Le Parc a donc rajouté un financement pour faire une nouvelle étude avec Territoires Sans Fil. À partir de là, le Parc du Vercors a délégué la mise en place du réseau à la commune et à Territoires Sans Fil, qui ont réglés conjointement les problèmes techniques liés à la topographie très chaotique de la commune, aux problèmes d'accès ou d'alimentation électrique.	Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération.
SYNTHÈSE ->	<i>Le Parc naturel régional a été maître d'ouvrage de toute l'opération. Il est propriétaire du matériel.</i>						

LA CONSTRUCTION DU PROJET ET LE LANCEMENT DU PROGRAMME •3•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Perception de l'information collectée et dispensée par le Parc</i>		Il y a eu un bon fonctionnement général. L'enquête en amont a permis de connaître les besoins des utilisateurs potentiels, puis, grâce au SIG du Parc, d'identifier géographiquement la demande. Cette carte, très bien faite, a permis à la commune de situer les personnes intéressées. Parallèlement, les réunions d'information organisées par le Parc ont permis aux élus et au public d'avoir tous les renseignements nécessaires. Dès lors des gens se sont motivés pour servir de relais locaux.	« <i>Le Parc du Vercors a fait un bon boulot</i> ». Le problème, selon M. Bonino est interne au territoire du Trièves : « <i>ils ne voient pas plus loin que leur commune</i> ». L'information dispensée par le Parc (accompagné de Territoires Sans Fil) lors d'un présentation aux habitants a été bien faite. Par contre l'intervention du Parc a peut-être été trop ponctuelle pour accompagner la phase de lancement, auprès d'une population perçue comme attentiste. En résumé « <i>l'information du Parc a été qualitativement bonne et appréciée mais quantitativement notoirement insuffisante</i> ».	Le Parc (Yann Buthion en l'occurrence) est intervenu plusieurs fois. Il y a eu des réunions avec les élus locaux et les utilisateurs potentiels. L'information a été bien faite et complète. Les demandeurs ont exprimés une forte attente et un certain empressement.	Durant la phase de préparation, Yvan Laud, président du Cybercentre n'a pas été associé au projet, mais il pense qu'à priori aucune information n'a été faite par le Parc aux utilisateurs potentiels ou à la commune. Yann Buthion est venu faire une présentation générale du programme global à la CCBI, mais rien de spécifique à la commune de Pont. Une information publique a finalement été faite lors de l'inauguration et par le journal local.	L'intervention du Parc sur ce projet a été déterminante. Sans lui rien ne se serait fait, car les contraintes d'ordre administratives, juridiques, techniques ou liées aux opérateurs n'auraient pu être assumés par la commune seule.	« Ce n'était pas simple, on a fait ce qu'on a pu avec les moyens du bord ». Il avait été prévu que ce soit les associations informatiques locales qui assurent l'animation et c'est ce qu'a fait la Souris Verte.
SYNTHÈSE ->	Le travail réalisé par le Parc dans cette phase pré-opérationnelle est salué par toutes les communes. La démarche d'une enquête préalable et d'un report cartographique via le SIG du PNRV a permis de bien cerner les besoins. Des réunions d'informations (perçues comme "bien faites et complètes") organisées par le syndicat mixte, à destination des élus et du public, ont permis de créer une dynamique et de renforcer les motivations initiales. La seule critique émise concerne le côté trop ponctuel de l'intervention du Parc sur le terrain. Comme le souligne M. Bonino de Miribel-Lanchâtre « l'information du Parc a été qualitativement bonne et appréciée mais quantitativement notoirement insuffisante »						
<i>Conventions</i>	Le Parc a passé les conventions avec les associations locale (DSP : délégation de service public), les conventions de développement des usages, d'hébergement de matériel, EDF, ODH26, ...						
<i>principaux points abordés dans les conventions</i>		Mise à disposition de terrain + locaux.	. Usage d'un garage communal pour les installations, . Facturation de la consommation électrique.	Sans objet.	Il y a une convention entre la CCBI (propriétaire du matériel) et le Cybercentre (gestionnaire) -> Mise à disposition. La commune met à disposition gracieusement le local et assume les charges inhérentes.	Sans objet.	Sans objet.
SYNTHÈSE ->	Le Parc du Vercors a transféré ses compétences d'opérateur aux associations informatiques locales par la création d'une Délégation de Service Public.						

LA CONSTRUCTION DU PROJET ET LE LANCEMENT DU PROGRAMME •4•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Perception de l'organisation mise en place</i></p>		<p>Le programme a avancé pas à pas, au fur et à mesure des problèmes techniques rencontrés. Il y a eu quelques retards par rapport aux délais prévus, occasionnant un petit flou, à un moment donné, auprès des utilisateurs inscrits. Mais c'est inhérent à toute expérimentation. Ceci dit tout le monde a tenu ses engagements. Pour des raisons d'économie il a été décidé de choisir le système associatif local (Souris Verte) plutôt qu'un opérateur, afin d'assurer la gestion du réseau.</p>	R.A.S	<p>Il n'y a rien de particulier à signaler, le Parc a pris beaucoup de responsabilités et Montaud Sans Fil assure correctement la gestion des utilisateurs et le service après-vente.</p>	<p>Il y a eu des problèmes de cohérence et d'équité de la part du Parc. Par exemple il n'y a pas eu la même réponse que sur un autre secteur concernant une panne de boîtier d'alimentation : il a été remplacé ailleurs et à Pont ils ont dû se débrouiller (NB : ce qui peut se comprendre car Pont est la seule commune où les équipements des utilisateurs ont été pris en charge par le Parc et où le réseau est le plus "rentable" parmi toutes les communes expérimentales). De façon plus générale, le matériel étant stocké au Parc il y a toujours des délais pour remplacer quelque chose de défectueux. Concernant le choix du prestataire, c'est le Cybercentre qui a retenu Phebus.</p>	<p><i>"Le mouvement s'est créé en marchant. Le grand mérite du Parc est d'avoir initié ce mouvement. Il était impossible au départ de planifier l'organisation à mettre en place pour ce projet expérimental et c'est ce qui rendait difficile l'inscription du Parc dans un tel programme. D'ailleurs si le Parc n'avait pas pris ce risque personne d'autre ne l'aurait pris".</i></p> <p>Ce n'est par exemple pas un thème prioritaire pour la Communauté de Communes du Diois. Quant à l'administration, elle est très en retard sur ce sujet même si Madame le Sous-Préfet de Die suit notre projet avec attention. M. Dellinger profite de cette étude d'évaluation pour remercier le Parc de son intervention et en particulier Martin Béchier et Yann Buthion pour la qualité du travail effectué.</p>	<p>« On ne pouvait pas faire mieux que ce qui a été fait. Il y avait une dynamique mais, étant donné le côté expérimental et neuf du projet, on a défriché le terrain et on a réglé les problèmes au fur et à mesure».</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Comme le résume très bien M. Dellinger, maire de St-Julien-en-Quint " Le mouvement s'est créé en marchant. Le grand mérite du Parc est d'avoir initié ce mouvement. Il était impossible au départ de planifier l'organisation à mettre en place pour ce projet expérimental et c'est ce qui rendait difficile l'inscription du Parc dans un tel programme. D'ailleurs si le Parc n'avait pas pris ce risque personne d'autre ne l'aurait pris" .</i></p>						

LA CONSTRUCTION DU PROJET ET LE LANCEMENT DU PROGRAMME •5•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Principales contraintes administratives et juridiques vécues</i></p>	<p>. Contraintes administratives - Mise à disposition de supports type EDF, en Isère surtout (négociations dans la Drôme très rapide). - Négociation de supports infructueuse avec la société d'autoroute, des particuliers ou TDF (sauf à Bouvante pour l'irrigation de St Julien en Quint où le CG26 a apporté son soutien). - Montage des dossiers de financement (Europe, Etat, région, départements) : nombreux allers retours. . Contraintes juridiques Cadre législatif instable au moment de la mise en place. Obligation d'accompagnement par un avocat avec de nombreuses étapes tant coûteuses que source de lenteur : publicités sur un journal officiel, appel d'offre afin de constater la carence d'initiative privées, DSP pour chaque réseau, conventions en Isère pour utiliser les supports de type EDF.</p>	<p>Les différentes contraintes ont été assumées par le Parc. La commune a uniquement fait le relais avec EDF pour installer l'antenne de Prévalet sur un pylône EDF. Le bâtiment technique de Prévalet a été construit par les employés communaux de St Martin et le Parc.</p>	<p>Aucune, c'est le Parc qui a assumé toutes les contraintes. C'est aussi dans ce sens qu'il joué un rôle de « facilitateur ».</p>	<p>Rien à signaler non plus, c'est le PARC qui a assumé ces missions.</p>	<p>Aucune, c'est le Parc qui a assumé tout ça.</p>	<p>Aucune puisque c'est le Parc qui a assumé ces questions.</p>	<p>Il n'y a pas eu de contrainte administrative ou juridique pour la commune, c'est le Parc qui a assumé ces aspects du projet</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>L'ensemble des procédures administratives et juridiques ont été assumées par le Parc.</i></p> <p><i>. Les contraintes administratives concernent le montage des dossiers auprès des financeurs publics et les mises à disposition de supports pour apposer les installations (EDF, TDF, particuliers ou même société d'autoroute). Certaines communes ont servi de relais pour quelques unes de ces mises à dispositions.</i></p> <p><i>. Les contraintes juridiques ont été conséquentes du fait de l'aspect mouvant du cadre juridique au moment du lancement des opérations. Elles ont nécessité de recourir aux compétences d'un avocat et ont induit une certaine lenteur dans la mise en route (publicités, appels d'offre, DSP, conventions, ...).</i></p>						

LE MONTAGE FINANCIER

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>coût de l'opération d'investissement sur la commune</i>	Au total sur les 6 expérimentations le coût d'investissement total (hors frais annexes : avocat, pré-études, publicités...) a été de 232 000 € + coût des kits Wifi utilisateurs de pont en Royans	St Martin/La Chapelle en Vercors : 71 000€ + 15 000€ de migration Satellite / ADSL. Remarque du maire : la mairie de la Chapelle aurait accepté de payer plus cher qu'un privé les équipements liées à l'utilisateur final.	26 000 €. Localement, l'association a acheté en plus pour 500 € de bois pour construire une cabane (qui n'a finalement pas vu le jour).	41 000 €	38 000 € + achat des kits Wifi utilisateurs.	Le PNRV a investi environ 42 000 € sur Saint-Julien-en-Quint et la commune environ 4 000 € (sans bien sûr compter le temps passé bénévolement par les conseillers municipaux et par Denis Mauplot d'E-mage).	St Martin/La Chapelle en Vercors : 71 000€ + 15 000€ de migration Satellite / ADSL
<i>montage financier</i>	Appel à projet DATAR + financeurs classiques (Europe, Région, Départements)						
<i>niveau de financement a été obtenu</i>							
<i>Participation financière communale</i>	Variable selon les sites	Aucune participation communale excéptée la mise à disposition de terrain.	Aucune participation communale, même pour le génie civil. Il y a, selon M. Bonino, une obstruction de certains membres du conseil municipal, mais précise t-il, "pas du maire".	La municipalité a réalisé l'électrification du réémetteur et a financé une partie de l'installation (armoire près du cimetière et mât de l'antenne), le tout pour un montant de 4516 € TTC.	La CCBI a financé l'antenne supplémentaire et la station d'irrigation installées au collège. La commune a financé les travaux d'alimentation EDF.	4 000 € environ.	Non si ce n'est une mise à disposition d'employés communaux pour la construction de la dalle et de la cabane à Prévalet.
<i>SYNTHÈSE -></i>	Le coût d'investissement total sur les 6 expérimentations (hors frais annexes : avocat, pré-études, publicités...) a été de 232 000 € auquel il faut rajouter le coût des kits wifi utilisateurs de pont en Royans (que le Parc a souhaité financé car France Télécom promettait l'arrivée de l'ADSL pour les mois suivants - ce qui n'a finalement pas été le cas-). Le coût moyen par expérimentation avoisine les 40 000 €.						

LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU • 1 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>décali écoulé entre l'engagement des collectivités et le fonctionnement des réseaux</i>	2 mois (décision du bureau : septembre 2003. Premières études techniques : novembre 2003)	La commune, comme les autres demandeurs, a trouvé le délai long. Concrètement, pour la mairie, il s'est écoulé 3 mois (septembre à décembre 2004) entre la préparation de l'installation et le fonctionnement effectif. Pour autant, Régis Malsand comprend que les besoins d'autres utilisateurs ayant été connectés préalablement (entreprises notamment) avaient un caractère d'urgence supérieur à ceux de la mairie.	Aujourd'hui 3 ans.	La délibération a été prise en avril 2004 et le démarrage du réseau date d'octobre 2005 (les points hauts sont équipés depuis septembre), soit un an et demi environ.	Phase de test : septembre-octobre 2004, inauguration : février 2005, DSP et exploitation : juillet 2005, soit au total 10 mois (9 mois selon le Parc).	La décision municipale fut prise en janvier 2003 et le réseau fut opérationnel en septembre-octobre 2004, soit un peu plus d'un an et demi.	
<i>SYNTHÈSE -></i>	<i>Au niveau du PNRV, il s'est écoulé 2 mois entre la prise de décision de s'engager dans le projet et le démarrage de la phase d'étude. Concernant les communes les délais entre leur engagement et le moment où le réseau a été opérationnel a varié de 9-10 mois pour Pont-en-Royans à 3 ans pour Miribel-Lanchâtre. Les pertes de temps sont essentiellement dû au choix techniques des sites d'implantation des relais pour que le réseau fonctionne, puis à l'obtention des autorisations pour la pose des antennes sur le terrain.</i>						
<i>Procédures d'appel d'offre</i>	C'est le PNRV qui a lancé les procédures d'appel d'offre, aussi bien pour l'acquisition du matériel que pour le choix du prestataire technique.						
<i>Siganture des marchés</i>	C'est le PNRV qui a engagé les marchés de travaux avec les prestataires techniques et les fournisseurs de matériel.						

LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU • 2 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Rôle des communes dans la mise en place des réseaux</i></p>	<p>Le Parc a assuré le suivi de chantier, la participation aux pré-études pour un gain de temps, le tout avec l'appui des mairies et associations locales (mobilisées avant l'officialisation de leur partenariat).</p>	<p>Mise à disposition du terrain dans le cadre de la convention entre la commune et TDF. Il y a eu une erreur d'implantation de la cabane technique, toléré par TDF pendant un temps. Puis TDF a exigé son déplacement.</p>	<p>Génie civil, négociation locale</p>	<p>La commune a effectué les démarches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement provisoire évoqué plus haut, - la demande au SE 38 d'un raccordement électrique pérenne, qui sera réalisé en 2006 et pour lequel la commune s'est engagé à participer à hauteur de 15 092 € (dans le cadre d'un projet d'extension du cimetière), - La création d'une dalle et d'une armoire électrique ventilée et étanche, - La pose d'un mât pour l'antenne principal : ce n'était pas ici un problème d'accord avec EDF ou France Télécom, mais aucun poteau existant ne pouvait être utilisé, car la transmission ne fonctionnait sur aucun d'eux. 	<p>Mise à disposition gracieuse du local et du clocher (antenne). Travaux d'électricité : Ste Eulalie : tranchée + compteur sur poteau EDF, St Laurent : installation d'un compteur, et paiement de la consommation électrique.</p>	<p>Tous les privés chez qui il a fallu installer des équipements ont mis à disposition gracieusement leurs terrains ou bâtiments. Par contre M. Dellinger a été fortement contrarié par le comportement du Groupe TDF. La mission première de ce groupe est de mettre à disposition des télévisions, des radios et des opérateurs de télécommunications, ses compétences de diffuseur et de prestataire de services, mais il développe également des services d'information multimédia dans le domaine du transport intelligent et de la diffusion sur Internet. Ce dernier auquel on a fourni gratuitement des pylônes veut désormais facturer ses prestations pour un coup annuel d'environ 3 000 €. Après négociation du CG26, une mise à disposition gracieuse a été négociée pour les trois premières années, mais M. le Maire s'inquiète pour la suite. Il compte sur l'intervention du PNRV et du Conseil Général de la Drôme pour accompagner la commune dans la future négociation.</p>	<p>Génie civil : mise à disposition des employés communaux Facilitation des démarches administratives locales avec notamment la demande de travaux à la commune de La Chapelle et pour l'implantation des relais chez des privés. TDF a autorisé l'implantation de l'antenne de Prévalet sur leur poteau ou le local technique, mais pour un coût prohibitif. L'implantation s'est donc faite sur le poteau EDF et il a du être construit un abri pour le matériel (1,5x1m). . négociation locale, . débroussaillage des problèmes (en tant que première expérimentation, ce réseau a essayé les plâtres).</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Les interventions des communes correspondent essentiellement à la réalisation d'opérations de génie civil, la mise à disposition de terrain et parfois à des démarches de négociations locales, lorsque des implantations dans le domaine privé étaient nécessaires.</i></p>						

LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU • 3 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>suivi de la mise en place des réseaux</i>		C'est le PNRV et la Souris Verte qui s'en sont débrouillés.	Le PNRV + Alambic.com.	Montaud Sans Fil et le PNRV.	Phebus + le Cybercentre (Y. Laud).	La commune, le Parc et E-mage sont intervenus conjointement lors de la mise en place du réseau.	Le prestataire technique (TSF), le Parc et la Souris Verte.
SYNTHÈSE ->	<i>Lors de l'installation par les prestataires techniques ce sont essentiellement les associations qui ont assuré le suivi de la mise en place. Le Parc était également présent et parfois la commune comme ce fut le cas à St-Julien-en-Quint.</i>						
<i>Jugement de la qualité de suivi et d'accompagnement du Parc</i>		À priori cela a bien fonctionné.	Le Parc n'a peut-être pas été assez présent. Cf. plus haut.	Cf Montaud Sans Fil.	Yann Buthion est venu souvent à Pont et s'est bien investi. La mission de l'assoc. n'a peut-être pas été assez laire au départ par rapport à la maintenance du réseau. Yvan Laud pensait que cet aspect était réglé entre le Parc et Phebus.	Le Parc n'a pas participé à la mise en place du nœud de réseau sur la commune mais a aidé les prestataires pour les installations de Font d'Urle.	R.A.S.
SYNTHÈSE ->	<i>L'intervention du Parc, ou tout au moins la perception qu'en ont les communes, a été variable selon les sites : Jugée par exemple insuffisante pour Miribel-Lanchâtre et satisfaisante pour La-Chapelle-en-vercors.</i>						
<i>Attention portée aux contraintes environnementales et sanitaires</i>	Environnemental : oui, presque toujours sur des supports existants. 2 nouveaux supports seulement à 2 m du sol. Sanitaire : après vérification, aucune étude n'a pu démontrer les risques liés au Wifi. Il n'y a pas suffisamment de recul sur l'utilisation de cette technologie. La puissance des émetteurs est équivalente à celle d'un téléphone sans fil d'intérieur que l'on placerait sur le toit.	. Sanitaire : non mais il n'ya apparemment aucun danger. . Environnement : une attention en fonction des contraintes et des choix techniques. Mais il n'y a aucun impact paysager négatif sur la commune.	. Environnementales : il y a eu au départ une attention particulière portée aux contraintes paysagères. Au final, les impacts sont négligeables. . Sanitaires : sans objet.	Pour la pose des antennes, l'entrée a été technique et non paysagère car il n'y avait guère de solutions. Concernant les contraintes sanitaires, il n'y a à priori aucun danger... .	Contraintes environnementales : la priorité était que les antennes ne soient pas visible par rapport au site classé : il y a eu un cahier de charges. Résultat : aucune incidence sur le paysage. Contraintes sanitaires : le Conseil d'administration et les parents du collège étaient inquiets, mais il n'y a pas d'impact (100 milliwatt, ce qui correspond à la puissance d'un téléphone sans fil).	. Les contraintes sanitaires : pas d'attention particulière à ce sujet mais les nuisances sont très faibles. Un Wi-Max aurait peut-être nécessité une mise en garde mais pas le Wifi. . Les contraintes environnementales : les sites d'implantation retenus ne nuisent pas au paysage. M. le maire note que le Parc et la commune portent sûrement plus d'attention à ses aspects qu'EDF ou France Télécom	Environnementale : une attention particulière a été portée pour la construction de la cabane de Prévalet. Sanitaire : c'est négligeable, les ondes sont équivalentes à un téléphone sans fil de maison.
SYNTHÈSE ->	<i>Il semble qu'il y ait eu une réelle attention portée aux contraintes environnementales, notamment par rapport au paysage. À l'exception de deux antennes dont l'implantation a exigé de nouveaux supports de 2 m de haut, toutes les autres implantations se sont faites sur des support existants. Les impacts paraissent minimes. Concernant les nuisances sanitaires tout le monde s'accorde pour dire qu'elles sont négligeables. Pour autant il n'existe à notre connaissance aucune étude réalisées sur les émissions d'onde spécifiques au Wifi.</i>						
<i>propriété du matériel</i>	Les équipements sont la propriété du Parc naturel Régional du Vercors						

LES ASPECTS TECHNIQUES • 1 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Nom du prestataire</i>	. Territoires Sans Fil . Phebus informatique	Territoires Sans Fil (souvent désigné par TSF)	Territoires Sans Fil, plus ou moins imposé par le Parc.	Phebus informatique	Phebus informatique	Territoires Sans Fil.	Territoires Sans Fil
<i>jugement de la qualité de service du prestataire lors de l'installation</i>	. Phebus informatique En recherche de solutions au départ : peu d'expérience en la matière. De nombreux problèmes techniques au démarrage, suivi de solutions pour quasiment chaque problème. Bonne compréhension des problèmes techniques, forte présence sur le terrain pendant les installations. . Territoires sans fil Forte implication dans le débroussaillage technique, juridique et économique au lancement du projet. Prestation de qualité lors des installations.	Le maire ne peut répondre et renvoie cette question à la Souris Verte. Cf. documents de synthèse "Perception des acteurs techniques".	Des problèmes de lisibilité, car TSF a fait intervenir de nombreux sous-traitants. Il aurait été préférable que la pyramide hiérarchique soit respectée. La qualité technique de leur prestation a été bonne, mais le matériel a été agréé par le Consuel très tardivement. Le service et les délais ont été trop long et les utilisateurs finaux ont baissé les bras. Il y a eu aussi des délais longs de la part des collectivités. Le Parc aurait dû mettre une pression supérieure. M. Bonino aurait aussi préféré avoir un prestataire plus proche, comme Phebus, car le suivi et la maintenance a été insuffisante. De même par rapport à la formation promise : quels ont été les termes du contrat sur ce point entre le Parc et TSF ? S'il était prévu une véritable formation, la prestation de TSF fut très légère.	Le choix définitif de travailler avec Phebus a été pris par le Parc mais la commune, si elle avait eu la possibilité de choisir, n'aurait à priori pas retenu cet intervenant ... M. le maire évoque aussi le délai long (un an et demi) pour que le réseau fonctionne. Suite à un courrier de M. ganuchaud, en février 2005, il y avait eu un engagement que les installations soient opérationnelles en mars 2005. Au final ça a marché en octobre 2005, pourquoi ?	Leur prestation paraît relativement cher et ils n'ont pas été très réactifs. Durant la phase de test (septembre 2004 -> février 2005) il y a eu par exemple une coupure totale au niveau de l'agrégator et il a fallu remuer Phebus pour qu'ils interviennent. Il y a eu des pannes successives avec une perte de temps à chaque fois, ce qui a donné une image négative au niveau du public qui estimait que le WIFI ça ne marchait pas.	La prestation d'installation a été satisfaisante, l'équipe de TSF est dynamique et capable de faire les bons choix techniques en fonction du terrain. L'opérateur a été en mesure de réagir vite et d'aller à l'essentiel. Par contre elle a mis peu de soin à régler les questions de détail, qui bien que secondaires, ont leur importance pour le bon fonctionnement ultérieur (problèmes de néons jamais installés, de serrure jamais livrées, sous competur inactif, ...). En outre, bien que son organisation interne décentralisée soit séduisante, M Terral, directeur de TSF a du mal à coordonner son équipe pour les interventions post-installation. C'est ainsi que depuis que l'installation est effective, TSF a brillé par son absence.	M. Béchier a une perception très positive de TSF : « ils ont été gonflés et ambitieux car ils découvraient les problèmes en même temps que nous ! ». Nous les avons choisis pour leur qualités humaines.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<p>Le Parc estime que malgré le manque d'expérience initiale en la matière les prestations d'installation ont été de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phebus a eu une bonne compréhension des problèmes techniques et a été très présent pendant les installations, - Territoires sans Fil s'est fortement impliqué dans le débroussaillage technique, juridique et économique du projet. <p>À contrario, les communes ont une vision moins angélique. Elles ont tendance à considérer comme le Parc que la qualité de leur prestation technique a été satisfaisante, mais que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les délais d'intervention de Phebus ont été longs, - l'éloignement et l'organisation interne de TSF qui fait intervenir des sous-traitants fonctionne mal sur le terrain, et s'est traduit par un manque de soin apporté au règlement des points de détail post-installation. 						

LES ASPECTS TECHNIQUES • 2 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Jugement de la qualité du matériel fourni</i>	OK pour le matériel Wifi Alvarion principalement Déception quant à la qualité du lien satellite Aramiska (réputé être fiable notamment dans des climats rigoureux : pays du nord entre autre) : coupures fréquentes ou baisses de régime. Linksys (Web11) (bridge): catastrophe : un matériel sur 2 qui ne marchait pas dès l'origine -> renvoyé au grossiste (St Julien en Quint et St Martin) délai très long pour en avoir de nouveaux.	Le maire ne peut répondre et renvoie cette question à la Souris Verte. Cf. documents de synthèse "Perception des acteurs techniques".	Pas d'avis sur le sujet car le matériel n'avait pas encore été testé au moment de l'entretien.	Le choix du matériel ne semble pas avoir été judicieux car il est peu fiable. Il y a eu des problèmes de routeurs, de switch qui ont grillé. Phebus pensait que ce matériel suffirait mais il n'est pas adapté et n'est pas assez résistant aux conditions rigoureuses de nos commune de montagne. Le véritable intérêt du projet et de motiver France Télécom à venir installer un véritable haut débit.	Il y eu un mauvais choix de matériel, les switch par exemple ne supporte pas l'humidité.	Il s'agit là d'un avis de seconde main dont la source est Numéo. D'après ces derniers, les antennes de marque Alvarion, qui ont été choisies pour les installations de Saint-Julien-en-Quint, sont adaptées pour des installations de grandes distances et de fortes puissances mais pas pour des petits réseaux comme celui de cette commune. Le réseau communal a connu des problèmes de fonctionnement et de fiabilité avec son décodeur WET11. Il a fallu le re-paramétrer plusieurs fois et le problème n'est à ce jour pas encore résolu.	Le choix du matériel s'est fait sur la base du rapport qualité/prix. Concrètement, le choix d'Alvarion est lié au fait qu'il est largement diffusé et que le Parc a la garantie de pouvoir le revendre à terme si besoin est.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<p><i>Les avis concernant le matériel sont pour le moins mitigés.</i></p> <p><i>Les contraintes climatiques liées à la rudesse du climat de notre région montagneuse (humidité, froid) semblent expliquer une bonne part des problèmes rencontrés.</i></p> <p><i>Dans le détail, le matériel wifi Alvarion semble avoir globalement donné satisfaction même si St-Julien-en-Quint émet quelques réserves sur leur niveau d'adaptation à des petits réseaux.</i></p> <p><i>On constate une déception certaine quant à la qualité du lien satellite Aramiska, pourtant fiable dans des climats rigoureux (pays du nord) : il y a eu de fréquentes coupures et des baisses de régime. Le dépôt de bilan récent du fournisseur vient rajouter un problème encore plus aigu.</i></p> <p><i>Concernant les linksys (web11) le Parc parle de "catastrophe" et les communes partagent visiblement cet avis très négatif : par exemple la moitié du matériel de St Julien-en-Quint et St Martin-en-Vercors ne marchait pas dès l'origine et les délais de réapprovisionnement ont été très longs.</i></p>						

LES ASPECTS TECHNIQUES • 3 •

	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>les délais de mise en œuvre de l'exploitation, à partir de la notification des marchés</i></p>	Rapide : 1.5 mois	<p>Plus de 20 mois. Nous avons cumulés toutes les difficultés possibles :</p> <p>1- Tentative avec une parabol satellite et des relais partout : ça n'a pas fonctionné.</p> <p>2- Essai sur un château d'eau appartenant au syndicat des eaux de Vif-Le Gua-Miribel, soldé par un echec par manque de vision directe, puis installation chez un habitant de la commune du Gua (accord, puis revient sur sa décision).</p> <p>3- Essai à partir de l'ADSL de Vif, sur le toit de l'école maternelle. Il y a eu un tir de barrage des parents, alors que les émissions liées au WIFI sont 20 fois inférieures à celles d'un téléphone portable ou 150 fois inférieures à celles d'un four à micro-onde.</p> <p>4- Tentative de positionner l'émetteur dans les locaux de la station d'entretien d'AREA à Crozet de Vif, mais ça n'a pas marché. AREA accepta de tester chque panneau équipé d'une fibre optique active (11 mégaoctets). À Coynelle (sortie actuelle de l'autoroute), on pouvait arroser tout le village de Miribel, ainsi que le hameau de Pierre. Ca n'a pourtant pas abouti (intervention de commune d'Avignonet, mais celle-ci refuse l'emprise au sol d'1m/1,5m, nécessaire à la construction d'un abri climatisé.</p> <p>6- Le Parc intervient auprès du Syndicat d'Électrification 38 pour s'installer sur un poteau EDF. Entre temps, Area accepte de mettre à disposition un de leur terrain, mais au final l'installation ne peut fonctionner à cet endroit.</p> <p>7- Le Parc suggère alors d'attendre l'arrivée imminente de l'ADSL à St-Paul-les-Monestier (effective en juillet 2005). L'émetteur tête de pont est donc finalement installé sur le garage communal de St-Paul et le relais secondaire des Cadourats sur un poteau EDF.</p> <p>8- Les travaux débutent en septembre, l'installation et les tests sont terminés le 11 octobre 2005. EDF se manifeste alors pour demander l'agrément des équipements et il a fallu encore 2,5 mois de délais supplémentaires pour que le réseau fonctionne enfin fin décembre 2005 (mais l'abonnement a été effectif depuis le 11 octobre et Alambic.com a payé 70 euros pour rien pendant ces 2,5 mois).</p>	Le 8 août 2004, le Parc confiait la mission à Phebus, le réseau a fonctionné en octobre 2005, il a donc fallu 14 mois.	10 mois.	La signature du marché avec TSF a eu lieu en mai-juin 2004 et la mise en service des 15 abonnés de la commune a été effective en novembre-décembre 2004, soit environ 6 mois de délais. (2 mois selon le Parc) M. Dellinger salue à ce sujet le gros effort fourni par E-mage dans ses missions de repérage et de suivi des personnes candidates.	Rapide : 1,5 mois.
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p>Les délais de mise en œuvre de l'exploitation, à partir de la notification des marchés ont été très variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très rapide pour La-Chapelle et St-Martin-en-Vercors : 1,5 mois, - Très long pour Miribel-Lanchâtre : plus de 20 mois. La lecture de l'historique d'installation sur cette commune (qui a connu tous les déboires possibles) est riche d'enseignement tant elle illustre les difficultés de tout ordre qui peuvent intervenir lors de la mise en œuvre d'un tel projet. 					

LES ASPECTS TECHNIQUES •4•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Les causes de perte de temps</i>	Administratif, juridique et contexte local. Concernant le cas particulier de Miribel, se sont ajoutés aux recherches du point idéal d'émission des négociations longues pour une mise à disposition de terrain et de support : première négociation avec EDF 38 et le SE 38 nécessitant la rédaction d'une convention lourde.	Il y a sans doute eu, pour la Souris Verte, des délais liés aux achats de matériels ou des choix d'installations prioritaires, mais à priori rien d'anormal.	Le manque de solidarité de la commune d'Avignonet, les conflits d'intérêt entre AREA et EDF, le manque de présence de TSF et la pression insuffisante du Parc.	La cause principale est liée aux hésitations de Phoebus : ils n'arrivaient pas à positionner les antennes. L'installation de l'antenne principale a été rapide mais il a fallu du temps ensuite pour disposer les quatre antennes secondaires. La municipalité s'interroge sur la compétence de Phoebus.	10 mois de délai pour résoudre le problème de l'agrégator (serveur qui gère les 4 lignes ADSL du réseau). La signature de la DSP a pris du temps et a été modifiée suite à l'annonce de l'arrivée de l'ADSL. À la fin de la délégation (DSP), lorsque l'ADSL sera arrivé sur la commune, c'est le Parc + l'association qui démantèlera le matériel.	Il n'y a pas eu de perte de temps. Territoires Sans Fil a été efficace et il y a eu un bon travail d'équipe entre TSF et E-mage.	Aucune
<i>SYNTHÈSE -></i>	<p><i>Les causes éventuelles de perte de temps durant les phases d'installation sont liées à plusieurs facteurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un contexte juridique peu clair (déjà évoqué plus haut),</i> - <i>Des contraintes administratives parfois lourdes (par exemple la convention avec EDF38 et SE38),</i> - <i>Des difficultés techniques pour trouver les bons sites d'implantation des antennes,</i> - <i>enfin, quelquefois évoqué, le manque d'assiduité des prestataires techniques.</i> 						
<i>principales difficultés techniques rencontrées</i>		Aucune au niveau de la commune.	Le tâtonnement inhérent à toute expérimentation faisait qu'on ne savait pas avant d'avoir testé les systèmes envisagés s'ils allaient ou non fonctionner. On a avancé pas à pas et il a fallu du temps pour savoir ce qu'il fallait faire techniquement. On démarrerait aujourd'hui avec nos connaissances acquises, ça irait sans aucun doute plus vite.	La rudesse et la durée de l'hiver 2004-2005 a pu complexifier les difficultés d'ordre technique rencontrées.	Voir plus haut.	Les difficultés rencontrées sont surtout dues à la topographie accidentée de la commune, engendrant des zones blanches. Cela pose un problème pour 2 personnes : M. le Maire qui n'aurait pu être raccordé qu'avec l'installation d'un relais au coût prohibitif et une autre personne, lectrice professionnelle, qui vivrait plus souvent sur la commune si elle pouvait utiliser le Haut débit dont elle a besoin pour son travail.	Le maire ne peut répondre et renvoie cette question à la Souris Verte. Cf. documents de synthèse "Perception des acteurs techniques".
<i>SYNTHÈSE -></i>	<p><i>Certaines difficultés rencontrées paraissent liées à la topographie accidentée des communes, engendrant des zones blanches. Mais plus globalement, comme le résume M. Bonino "le tâtonnement inhérent à toute expérimentation faisait qu'on ne savait pas avant d'avoir testé les systèmes envisagés, s'ils allaient ou non fonctionner. On a avancé pas à pas et il a fallu du temps pour savoir ce qu'il fallait faire techniquement. On démarrerait aujourd'hui avec nos connaissances acquises, ça irait sans aucun doute plus vite".</i></p>						

LE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX •1•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Jugement de la qualité du service rendu aujourd'hui aux utilisateurs en place</i></p>	<p>Très bon dans l'ensemble, au vu des moyens notamment financiers donnés aux associations chargés de l'exploitation des réseaux, peut être pas au même niveau que certains opérateurs nationaux, mais, le contact avec une association locale est certainement plus sympathique et agréable qu'avec un opérateur national pour lequel la hotline est payante et longue à obtenir. D'autre part, les assistances techniques se font la plupart du temps chez l'utilisateur, ce qui est un gros avantage pour l'utilisateur, mais très lourd pour l'association. Certains utilisateurs en revanche ne se comportent pas comme les membres d'une association ou comme participants à une expérimentation, mais réellement comme des clients lambda.</p>	<p>Ce programme du Parc a apporté un nouveau service très intéressant, même si dans un premier temps, les utilisateurs avaient parfois recours, suite à des interruptions de réseau, au service de base de France Télécom (bas débit). Le rapport coût/service est supérieur à ce qui se pratique en ville, mais il s'agit d'un réseau alternatif et la mairie de la Chapelle se sent partenaire de cette expérimentation. Régis Malsand considère que ce projet relève d'une logique de service public.</p>	<p>Miribel Lanchâtre n'a évidemment pas pu exprimer d'avis sur cette question puisque le réseau n'était pas opérationnel au moment de l'entretien. Pour maintenir le projet dans l'esprit des futurs adhérents, Alambic a mis en place un cursus de formation à destination des seniors, dans le cadre de l'ambition de développement des usages et services. Ainsi depuis fin 2003, deux ingénieurs du CNRS de Grenoble, dont les interventions sont financées par une partie de la subvention du Parc, apportent une formation sur 3 modules :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Concept de base 2- La bureautique chez soi 3- Initiation à internet. <p>Ce cursus a été repris dans la commune de Montaud par Montaud Sans Fil.</p>	<p>Il y avait au jour de l'entretien avec le maire une trentaine d'utilisateurs connectés. Malgré le constat du manque de fiabilité et des nombreuses pannes de matériel, les utilisateurs savent qu'ils se trouvent encore dans une phase de démarrage et acceptent bien les dysfonctionnements. Pour être positif, le maire signale que par contre « lorsque ça marche, ça marche bien ! ».</p>	<p>Ca ne marche pas toujours très bien (notamment durant la période venant de s'écouler avant l'entretien). Le réseau fonctionne par intermittence et avec un très bas débit. C'est localement handicapant car le seul moyen d'agir dont dispose le Cybercentre est de faire appel à Phebus qui ne réagit pas vite.</p>	<p>Les utilisateurs ont supporté des choses qui ne sont pas supportables normalement. La fiabilité des installations n'est pas suffisante pour permettre un fonctionnement correct des entreprises. E-mage travaille « à l'aveugle » depuis que QOS Télécom a coupé la supervision du réseau (logiciel Nagios). Il n'y a ainsi aujourd'hui aucune possibilité de suivre les dysfonctionnements ni même d'inscrire de nouveaux abonnés. Déjà dès le départ, le réseau local a connu des difficultés avec le premier système installé (Telmat). Bien qu'E-mage et la commune aient signalé à TSF que le système n'était pas fiable, ce dernier considérait, depuis son bureau parisien, que tout fonctionnait bien et semblait mettre en cause le niveau de compétence locale. « Il avait fallu à l'époque trois mois pour démontrer à TSF que c'était une usine à gaz ». Heureusement aujourd'hui le réseau est stabilisé et raccordé à une plaque ADSL.</p>	<p>La qualité est moyenne. Le réseau de St Martin est le premier installé et a essuyé les plâtres : le matériel ne marchait pas, l'alimentation n'était pas fiable. Il y a encore des problèmes aujourd'hui non résolus de saturation du réseau (liaison entre le satellite et le réseau).</p>

SYNTHÈSE -> D'après le Parc la qualité de service rendus aux utilisateurs est très bonne dans l'ensemble, notamment au vue des moyens dont disposent les associations locales chargés de l'exploitation des réseaux. Il souligne que même si la prestation reste inférieure à ce que proposent les opérateurs nationaux, la proximité des associations est un atout important. M. Malsand souligne que " ce programme a apporté un nouveau service très intéressant, même si dans un premier temps, les utilisateurs avaient parfois recours, lors des interruptions de réseau, au service de base de France Télécom ". Certaines communes, qui déplorent le manque de fiabilité de leur réseau dénoncent le manque de réactivité des prestataires.

LE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX •2•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>jugement de la qualité du suivi et de la maintenance par le prestataire</i>	<p>. Phébus informatique Forte présence sur le terrain pendant, mais aussi après les installations.</p> <p>.Territoires sans fil Certains problèmes techniques n'ont toujours pas été résolus. La prestation de maintenance n'a pas toujours été à la hauteur (sur ce dernier point les associations n'ont peut être pas toujours joué leur rôle quant à la commande de cette prestation de maintenance, peut être trop tardive, voire totalement absente ; rôle du Parc peut être trop effacé quant au suivi de cette prestation).</p> <p>Les problèmes occasionnés par l'installation électrique sur le site de prévalet ont été lourds de conséquences pour l'association locale et l'image du réseau Wifi.</p>	Cf Souris Verte.	Sans objet	« C'est dur, ils n'ont pas estimé la dureté et le profil particulier du pays ! Il n'y a pas de contrat de maintenance avec Phoebus et on fait appel aux compétences locales et au bénévolat ! ».	Le contrat de maintenance passé avec Phebus prévoit une rémunération fixe à laquelle s'ajoute des factures de déplacement dès qu'il intervienne sur place. Cela coûte 2800 € HT par et Yvan Laud trouve cela cher.	TSF a mis 3 mois pour remplacer Telmat par Nomadix. Ce système plus rudimentaire fonctionne même s'il comporte des défauts (une page de publicité apparaît régulièrement, sans qu'il soit possible de la désactiver). Il était prévu que TSF dispense une journée de formation à E-mage sur Telmat, ce qui n'a pas vraiment eu lieu. Denis Mauplot a été obligé de se débrouiller seul. Lorsque des pannes interviennent, il y a négation de cette réalité par QOS Télécom. Au final, la télémaintenance ne fonctionne pas. TSF (avec QOS Télécom) avait proposé un contrat de maintenance de 3 000 € annuel. Le PNRV est intervenu dans la négociation est a fait accepter à TSF de proposer 2 000 €, mais la commune a refusé ne pouvant assumer un tel montant. Concrètement la situation est bloquée et 5-6 abonnés potentiels ne se sont pas inscrits (soupçon d'inefficacité). NB : un nouveau contrat de maintenance est prévu avec Phébus.	Le prestataire a été un peu dépassé. Il est moins préoccupé du suivi qu'il ne l'a été de l'installation, mais le mieux placé pour parler de ce sujet est la Souris Verte car c'est elle qui gère le fonctionnement avec le prestataire. Reprenant sa casquette Parc M. Bechier déclare : « les associations n'ont toujours pas pris les moyens de contractualiser et d'organiser le suivi et la maintenance de leur réseau avec le prestataire. Elles n'ont pas anticiper le fait qu'il y aurait forcément des problèmes, puisque la technologie sans fil est par principe fragile ».

SYNTHÈSE -> *L'analyse de l'insuffisance constatée des prestations de maintenance diverge entre le Parc et les communes. Le premier estime comme l'indique M. Béchier que « les associations n'ont pas pris les moyens de contractualiser et d'organiser le suivi et la maintenance de leur réseau avec le prestataire. Elles n'ont pas anticipé le fait qu'il y aurait forcément des problèmes, puisque la technologie sans fil est par principe fragile ». Les communes, quant à elles, considèrent soit que c'était une affaire à régler entre le Parc et les prestataires, soit font remarquer que les associations n'ont pas les moyens d'assumer financièrement ces contrats jugés prohibitifs par certains.*

LE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX • 3 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>perception du niveau d'implication et de la qualité de service de votre association dans la gestion et l'animation du réseau</i></p>	<p>Forte implication des associations aussi bien durant la phase d'installation que pour l'exploitation de leur réseau.</p>	<p>Il y a eu une grosse motivation et une forte implication de certains acteurs locaux, soucieux de la défense de leur territoire et le bilan est très positif même si les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances de départ. On peut parler de véritable « patriotisme local », et heureusement qu'il y avait des gens passionnés, motivés et compétents, sinon on n'aurait pu se passer des opérateurs.</p>	<p>En tant que juge et partie M. Bonino ne souhaite pas s'exprimer sur cette question.</p>	<p>Montaud Sans Fil assure bien les fonctions pour laquelle elle s'est engagée et le bénévoles sont actifs. M. le maire profite de l'occasion pour saluer le travail de M. Ganuchaud et ses compétences techniques (il a une entreprise oeuvrant dans la communication et les réseaux informatiques).</p>	<p>Il y a une bonne implication locale mais un manque de moyens pour assurer la maintenance et résoudre les problèmes. Il n'y a pas sur place l'infrastructure nécessaire pour se passer de Phebus, mais Y. Laud regrette leur manque de réactivité. M. Laud émet l'idée de fédérer l'ensemble des associations pour financer un intervenant technique qui pourrait œuvrer sur tout le territoire et gérer les problèmes.</p>	<p>M. Dellinger qualifie le travail d'E-mage en évoquant le dévouement de Denis Mauplot. Ce dernier fait preuve d'efficacité compte tenu des moyens d'information dont il dispose. Il constate par ailleurs un manque de moyen humain, mais pour pouvoir étoffer l'équipe il faudrait agrandir le réseau. Il y a d'ailleurs potentiellement 3 utilisateurs mobilisables sur Font d'Urle et 5 ou 6 localement.</p>	<p>La participation et l'implication fût inégale entre les personnes intervenantes : par exemple « Michel Roche (le président) s'est investi corps et âme par intérêt intellectuel et par générosité », alors que le salarié n'a pas montré une implication particulière. Mais globalement, par rapport aux problèmes rencontrés et aux moyens dont dispose la Souris Verte, on a obtenu un très bon résultat et on peut affirmer qu'il y a de la part de la Souris Verte une réactivité énorme en cas de problème, bien supérieure à ce qu'on trouve auprès des grands opérateurs.</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Il y a consensus sur ce sujet, à l'image du jugement porté par les utilisateurs lors de l'enquête, pour vanter le mérite des associations et des personnes qui les animent. M. Béchier affirme même "qu'il y a de la part de la Souris verte une réactivité énorme en cas de problème, bien supérieure à ce qu'on trouve auprès des grands opérateurs" et M. Malsand renchérit en parlant de véritable "patriotisme local". Néanmoins, bon nombre de communes relèvent le manque de moyens pour faire fonctionner correctement les réseaux. À ce sujet M. Laude émet l'idée de fédérer l'ensemble des associations pour financer un intervenant technique qui pourrait œuvrer sur tout le territoire et gérer les problèmes.</i></p>						

LES APPORTS DU PROGRAMME EN TERME DE DÉVELOPPEMENT LOCAL • 1 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Bénéfices perçus du programme en terme de développement local</i></p>	<p>Positionnement du Parc en tant que précurseur dans ce domaine au niveau national : image dynamique de ce territoire au niveau local, régional, national.</p> <p>Le Parc est aujourd'hui devenu un acteur clé sur le territoire dans le domaine des télécommunications, il est un aiguillon et un contact privilégié auprès de France télécom.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Amélioration des services publics locaux, . Valorisation d'un établissement par la création d'un cyber-espace (Ouranos), . Présence plus fréquente sur le Vercors de certains résidents secondaires, . Amélioration des conditions de travail de certains professionnels, . Optimisation de la communication de l'Office de Tourisme (même si le WIFI n'a pas toujours bien fonctionné à l'OT), . Satisfaction de certaines personnes privées. 	<p>M. Bonino pense que cela va répondre aux besoins des utilisateurs en attente. Il espère en outre que cela va permettre de maintenir des emplois et d'installer de nouvelles entreprises.</p>	<p>Depuis l'arrivée du Wifi, certaines personnes effectuent une partie de leur travail chez eux. Ils passent plus de temps sur place. On peut même penser qu'à l'avenir cela facilitera de nouvelles installations sur la commune.</p>	<p>La commune a offert un service moderne aux entreprises et aux habitants.</p>	<p>Il y a des bénéfices concrets à l'arrivée du haut débit sur la commune, comme le maintien de l'entreprise Ludo Nature qui n'aurait pu rester sans haut débit.</p> <p>La commune a également créé dans ses locaux une salle équipée d'ordinateurs, pour de la formation internet (qui fonctionne désormais sous forme de club où l'on traite des préoccupations et questions concrètes posées par les participants) et propose la mise à disposition de bureau équipés en informatique pour 2 € mensuel/m2 (+ charges). La commune est en contact avec deux entreprises qui souhaitent faire de la vente par internet. Elle souhaiterait également proposer un service, porté par E-mage, du type de ce que fait la Souris verte sur le plateau avec un salarié affecté à Saint-Julien-en-Quint (qui aurait deux missions : un 1/2 poste sur la gestion du réseau et un autre 1/2 poste sur des missions de formation « how to ? = comment faire ? »).</p>	<p>Ca a tout d'abord donné une image dynamique de la commune et de sa mairie.</p> <p>Par ailleurs, cela a permis le maintien et l'arrivée d'entreprise. Il y a désormais un véritable attrait pour la commune de St Martin et le Wifi en est un des éléments fort.</p> <p>Les habitants ont compris l'intérêt de ce projet et en ont eu une certaine fierté. Ils ont laissé les mains libres au Conseil municipal pour avancer sur ce projet comme désormais pour la mise en place d'autres initiatives tel que le gîte d'entreprise.</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Le PNRV a parfaitement joué son rôle d'expérimentateur. À travers ce programme, il a donné une image dynamique à son territoire, tant au niveau local et régional que national. Il est devenu, dans le domaine des télécommunications, un partenaire incontournable des collectivités départementales et de France Télécom.</i></p> <p><i>Localement, au delà des effets positifs générés par l'offre d'un nouveau service, cela a permis d'asseoir certaines activités voire de renforcer le tissu d'entreprise. M. Béchier ajoute que cela a donné confiance aux habitants vis -à-vis de leur municipalité pour le lancement de nouveaux projets.</i></p>						

LES APPORTS DU PROGRAMME EN TERME DE DÉVELOPPEMENT LOCAL • 2 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Effets structurants sur la dynamique sociale locale</i>		Grâce à l'arrivée du haut débit, certains nouveaux habitants du Vercors, impliqués dans le projet, ont réussi par ce biais à s'immerger plus vite dans la vie locale.	Les formations mises en place ont permis de développer la structuration sociétale locale. Elle renforce les liens sociaux.	Cela permet des rencontres notamment entre les nouveaux arrivants et les autochtones : ça rassemble et c'est positif.	Cela a permis de développer une communication entre les Pontois, même si globalement ce service est perçu comme un produit.	Le nombre de personnes connectées est trop faible pour envisager de générer par ce biais une dynamique sociale. Néanmoins la commune a le cas d'une personne de 80 ans qui a perdu sa femme il y a peu de temps et s'est doté depuis du haut débit pour communiquer (notamment avec ses enfants éloignés) et se divertir.	Ils sont inférieurs à ce qui était escompté au départ, car les services initialement prévus n'ont pas été mis en place. Les problèmes techniques ont accaparés toutes les énergies et on peut aussi deplorer le manque d'initiative du salarié. Aujourd'hui la mise en place de ces services a été enterrée par manque de moyens pour les mettre en œuvre.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<i>L'accent est mis sur le fait que l'arrivée du haut débit ait renforcé des liens dans les communes et favorisé l'intégration de nouveaux habitants. M. Béchier regrette néanmoins que les problèmes techniques aient accaparé toutes les énergies et que les services initialement prévus n'aient du coup pas pu se mettre en place.</i>						
<i>Niveau d'implication des acteurs locaux</i>		Pour les leaders concernés, le niveau d'implication a été excellent.	Ils ont été globalement attentistes.	Au sein de l'équipe de Montaud Sans Fil, il y a une participation active des membres même si bien sûr il reste quelques attentistes.	Mis à part Yvan Laud et 2,3 autres personnes, il y a eu beaucoup de passivité : les gens se comportent en client.	Quelques personnes, toujours les mêmes.	Il y a eu un noyau dur de quelques personnes très actives, pour des motivations personnelles différentes.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<i>Hormis un noyau dur de personnes motivées et impliquées dans chaque secteur, la grande majorité des inscrits se sont comportés en clients attentistes et passifs. Rien de bien surprenant</i>						
<i>résultats tangibles et quantifiables</i>		Déjà évoqué plus haut.	Sans objet.	Déjà évoqué plus haut.	Arnould : son installation à Auberives est directement liée à l'arrivée du haut débit. Également le cabinet de géomètre Perazzio et l'entreprise Cuzin fabricant des pièces et jouets en bois	Le maintien d'entreprise a été évoqué plus haut. Il y a également deux anglais qui se sont installés sur la commune et qui sont ravis de disposer du haut débit internet.	Cf plus haut.
<i>Services communaux utilisant l'informatique et internet</i>		La commune a un site internet géré par Vertacoo. La CCV propose, via son site internet, les comptes-rendus des réunions et son journal en ligne (+ un essai de retransmission d'un Conseil municipal).	Ce sera à Alambic.com de susciter ce genre de projet. Nous avons pour l'instant l'idée de mettre en place d'une webcan à l'école pour les enfants qui seraient malades.	Il y a des projets : e-administration, hotspot et poursuite des formations.	Un site internet a été créé pour la commune, il ne reste plus qu'à le mettre sur le réseau, mais ça a été abandonné en cours de route. Il n'y a pas non plus de site au niveau de la CCBI.	Il n'y a eu aucune réalisation dans ce sens et il n'y a pas de projet particulier non plus. « Les gens ne sont pas demandeurs d'information et ne viennent vous voir que quand ça ne va pas ».	Cf plus haut.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<i>Il existait au démarrage quelques projets de services ayant trait à l'e-administration ... au co-voiturage ... ou encore à l'installation de webcam dans une école pour les enfants malades ... mais rien d'effectif ne s'est réalisé. Seules quelques communes ou structures intercommunales locales ont créé un site internet...</i>						

NIVEAU DE SATISFACTION GLOBAL

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Succès ou non perçu de l'expérimentation</i></p>	<p>. Techniquement : succès, le Wifi est une technologie performante (distances de desserte jusqu'à 8.3 km dans certains secteurs), fonctionnement sans problème par -25 °C et 20 cm de givre sur les émetteurs. Le satellite semble être une technologie de dernier recours (peu performante sur de nombreuses applications professionnelles). Globalement c'est un succès s'il l'on se place du côté expérimentation : il est en effet possible d'en tirer des conclusions constructives.</p> <p>. Juridiquement : Le PNRV a défriché le cadre juridique et a permis à d'autres collectivités de se lancer plus rapidement dans ce type de projet (CG 26 entre autre)</p> <p>. Nombre d'utilisateurs : dans la majorité des cas, le nombre d'utilisateurs est plus faible que ce qui était prévu au départ (Sauf Pont en Royans).</p> <p>. Investissement financier rapporté au nombre d'utilisateurs : investissement élevé évident. Si cela n'avait pas été le cas, les opérateurs se seraient mobilisés et le Parc n'aurait pas eu à se positionner. Le fait que les expérimentations aient été réalisées sur chaque secteur du parc, aucune commune du PNRV ne se trouve très loin d'une expérimentation. En terme de sensibilisation, ceci est un point fort. En terme d'économie d'échelle, c'est un point faible : il aurait été moins coûteux de réaliser un réseau Wifi sur 6 communes voisines et confier l'exploitation à un seul opérateur local.</p>	<p>Pour M. le maire, cette expérimentation est un succès, car il s'agit d'un outil de développement capital. Sa mise en place permet en outre de « booster » les opérateurs privés et a ainsi permis l'arrivée de l'ADSL sur la commune. D'un point de vue social, les habitants s'ouvrent au monde comme des urbains. Ils ont accès à l'information et cela contribue à éviter la désertification de notre pays.</p>	<p>Quelque soit le résultat immédiat ce projet d'avoir le haut débit sur notre commune était nécessaire et si on avait espéré l'arrivée de l'ADSL, on aurait attendu longtemps. M. Bonino fait le pari du succès de l'initiative .</p>	<p>Si on obtient la fiabilité du réseau à terme alors ce sera un succès. « On accepte quelques pannes mai il n'en faut pas trop ! » . Mais c'est de toute manière une réussite car ça a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'anticiper l'arrivée de l'ADSL, - de booster France Télécom, - de créer des liens entre les habitants, - de servir de cobaye pour les suivants. 	<p>. Au niveau des utilisateurs : au démarrage beaucoup de gens étaient très content mais la satisfaction baisse avec la qualité du débit (qui pose problème depuis octobre 2005 avec une absence de Phebus car ils savent que l'ADSL arrive).</p> <p>. Au niveau du Cybercentre, ce fut une bonne expérience pour l'association en terme de nouvelles technologies et d'enrichissement des compétences. Concernant ces relations : avec le Parc tout est Ok, mais ça a été parfois un peu tendu avec Phebus, notamment lors du problème lié à l'agrégator.</p> <p>. Au niveau de la commune, il y a une satisfaction d'avoir répondu à une demande de la population.</p>	<p>M. Dellinger considère que cette expérimentation est un succès à condition qu'on n'en reste pas là et plus le temps passera sans évolution, moins ce sera un succès. Il faut évoluer et apprendre à maîtriser mieux cet outil. Il faut également intégrer la composante financière : aujourd'hui pour 2 mégaoctets, le réseau paye 400 € d'abonnement satellite, avec l'ADSL l'abonnement tomberait à 100 €... .</p>	<p>Par rapport aux ambitions initiales du service, ce n'est pas un succès car le projet n'est pas allé aussi loin que prévu. Par contre humainement et en terme d'image, c'est très positif. D'un point de vue purement technique, quantitativement ça n'a pas pris l'ampleur espérée, mais qualitativement c'est remarquable. M. Béchier se sent très heureux d'avoir mené à bien ce projet et finalement la qualité du débit est meilleure que prévue.</p>
<p><i>SYNTHÈSE -></i></p>	<p>M. Béchier résume la situation en indiquant que "par rapport aux ambitions initiales du service, ce n'est pas un succès car le projet n'est pas allé aussi loin que prévu. Par contre humainement et en terme d'image, c'est très positif. D'un point de vue purement technique, quantitativement ça n'a pas pris l'ampleur espérée, mais qualitativement c'est remarquable".</p> <p>M. Maisand, de son côté, estime que cette expérimentation est un succès, car il s'agit d'un outil de développement capital. Sa mise en place permet en outre de « booster » les opérateurs privés et a ainsi permis l'arrivée de l'ADSL sur sa commune. Il poursuit en indiquant que d'un point de vue social, les habitants s'ouvrent au monde comme des urbains. Ils ont accès à l'information et cela contribue à éviter la désertification de notre pays".</p>						

LE RÔLE FUTUR DE LA COMMUNE ET DU PARC •1•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Rôle que la commune est prête à jouer pour soutenir le fonctionnement futur des réseaux en place</i>	Cf DSP	Pour Régis Malsand, la commune n'aura pas les moyens de soutenir la Souris Verte et le débat doit, s'il y a lieu, se faire au niveau de la CCV. Il s'agit d'une action de solidarité cantonale et elle doit être traitée sur l'ensemble du Vercors (sud).	À priori quand l'ADSL arrivera jusqu'à Miribel, du fait de la configuration géographique de la commune il ne devrait pas y avoir de zones d'ombre, donc le WIFI ne se justifiera plus. Par contre Alambic.com devra être présent pour offrir les services classiques des clubs informatiques, notamment en terme de formation et de vulgarisation.	Le Conseil municipal n'a aucune hostilité sur ce sujet et la commune devrait apporter son soutien en fonction de ses capacités.	Il n'y aura rien de plus de la part de la commune sauf si l'ADSL ne dessert pas tout le monde, ce qui a priori ne devrait pas arriver.	Comme signalé précédemment, la commune est prête à fournir un local pour accueillir un mini-télécentre, avec l'espoir d'un fonctionnement à l'image de la Souris Verte, porté par E-mage.	Si France Télécom couvre le village jusqu'au Bard, le réseau sera arrêté mais s'il reste des zones blanches, une partie du réseau sera laissée en place. C'est difficile d'anticiper. Ce qu'il y a de sûr c'est que France Télécom est dépassé par les événements.
<i>Engagement des communes pour subventionner leurs associations à l'avenir</i>		C'est difficile de répondre, ce qu'il y a de sûr c'est que la CCV doit être présente, mais l'issue des décisions sera fonction des coûts, des moyens financiers et des besoins.	À priori la commune devrait financer, dans le cadre de la Communauté de Clermont, un fonctionnement futur du type de ce qui existe à la Souris Verte.	Le maire ne peut répondre, il se référera le moment venu à la décision du Conseil municipal. Il faudra être vigilant sur l'équilibre du fonctionnement.	Non, il faut atteindre le point d'équilibre au niveau du fonctionnement. C'est possible car le demi poste nécessaire pour assurer les tâches liées au Wifi s'autofinance avec 40 abonnés.	La commune n'a pas les moyens d'intervenir financièrement. D'après M. Dellinger, il faudrait une structure autonome fondée sur la base d'un fond d'investisseurs.	On verra quel redéploiement de l'architecture du réseau doit être mis en place lorsque l'ADSL arrivera sur la commune.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<p>À terme les réseaux devraient disparaître avec l'arrivée progressive de l'ADSL. S'il reste ici ou là des zones blanches, il se peut que l'on conserve des mini-réseaux pour assurer la couverture de ces points d'ombre. Il faudra alors se poser la question du financement de cette gestion minimaliste. Certains élus rencontrés ne paraissent pas hostile à l'idée d'un soutien financier communal, mais la décision finale se prendra en temps voulu et en fonction des moyens dont disposeront les municipalités.</p> <p>Ceci dit, selon M. Laude "il faut attendre le point d'équilibre au niveau du fonctionnement. C'est possible car le demi poste nécessaire pour assurer les tâches liées au wifi s'autofinance avec 40 abonnés".</p>						

LE RÔLE FUTUR DE LA COMMUNE ET DU PARC •2•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Rôle du Parc pour soutenir le fonctionnement futur des réseaux en place</i>		Le Parc doit continuer à suivre ce dossier et il doit y avoir un travail partagé entre le Parc et la CCV.	S'il y a des coûts générés par une insuffisance de contrat de la part de TSF (comme par exemple l'abonnement de 70 € mensuel alors que le réseau ne fonctionnait pas), il faudrait une subvention de compensation de la part du Parc. Par contre le Parc ne doit pas apporter de subvention d'équilibre, car il faut que l'exploitation s'équilibre.	Le Parc ne doit pas laisser tomber les communes, il doit rester vigilant sur le fonctionnement. Ceci étant il a été moteur au démarrage de cette initiative et on ne peut pas tout lui demander.	Sans objet à priori (arrivée de l'ADSL).	Il serait bien que le Parc contribue au financement de cette petite unité réseau avec une équipe formée.	Le Parc doit désormais travailler sur l'idée d'un réseau amovible et mobile.
<i>SYNTHÈSE -></i>	<i>Les communes souhaitent que le Parc ne se désengage pas de ces projets et qu'il reste vigilant sur le fonctionnement des réseaux. Ceci étant, comme le rappelle M. Blanpac "il a été moteur au démarrage de cette initiative et on ne peut pas tout lui demander". Pour M. Béchier, "le Parc doit désormais travailler sur l'idée d'un réseau amovible et mobile".</i>						
<i>Prêt à faire part de leur expérience ?</i>	Bien sûr	Régis Malsand est d'accord sur le principe mais ne pense être le mieux placé pour ça.	Oui bien sûr.	Oui, très volontiers !	Oui, pas de problème.	M. Dellinger n'a aucune réticence face à cette idée.	Bien sûr !
<i>SYNTHÈSE -></i>	<i>L'ensemble des élus rencontrés, ainsi que le Parc, se déclarent prêts à faire part de leur expérience à des communes désirant se lancer dans des projets similaires.</i>						

LE RÔLE FUTUR DE LA COMMUNE ET DU PARC • 3 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Rôle du Parc pour la mise en place de nouveaux projets</i></p>	<p>. Conférence + réunion publique. . Ingénierie, pré études techniques (déjà le cas sur toutes les communes de la CCBI notamment la commune de rencurel ; commune de Gresse en Vercors). . Recherches de solutions alternatives (veille technologique) . Intermédiaire entre France Télécom et les collectivités locales.</p>	<p>Dans le cadre de sa politique égalitaire pour l'ensemble de son territoire, le PNRV doit continuer à initier des installations. Il faut avoir des projets globaux pour motiver les opérateurs à s'investir sur le Vercors et à prendre en charge l'ensemble des prestations (couverture des zones faciles et des zones blanches).</p>	<p>Le Parc a désormais un retour d'expérience intéressant. Il doit pouvoir maintenant avancer très vite sur de nouveaux projets, surtout si on trouve un opérateur qui propose un outil simple et mobile, comme par exemple ce que propose de développer Phoebus avec des émetteurs autonome équipé d'une batterie et d'une source d'énergie photovoltaïque. Ceci étant, on peut considérer que le Parc a fait son travail d'expérimentateur. La main doit être prise par le Conseil Général de l'Isère.</p>	<p>Politiquement ce n'est pas le rôle du Parc de réaliser des équipements partout. Son rôle doit se cantonner à faire de l'expérimentation. Désormais il doit diffuser son savoir à l'extérieur et faire part de son expérience. Sa mission est de faire de l'expertise et du conseil. Il doit également faire part de ses erreurs aux autres pour que ces derniers évitent de faire les mêmes.</p>	<p>. Il doit être un conseiller technique et guider les communes dans le choix du prestataire. . Il doit contribuer à bien définir le rôle et les missions de ce dernier. . Il doit trouver une solution pour créer une compétence locale par rapport à la maintenance.</p>	<p>Le PNRV doit avoir un rôle fédérateur. Il faut donc que les petites communes qui ont le projet de s'équiper en haut débit se regroupent pour faire une demande commune d'assistance au Parc. Celui-ci pourra alors monter un nouveau projet avec une approche d'ensemble et ainsi faire des économies d'échelle en ne réalisant qu'un dossier unique. Le Parc du Vercors doit avancer avec les communes les plus dynamiques, sans vouloir accompagner de façon égalitaire toutes les collectivités. Il faut soutenir ceux qui veulent avancer.</p>	<p>Certaines communes sont aujourd'hui demandeuses (Rencurel, Gresse en Vercors, ...), mais le Parc ne généralisera pas cette expérience d'autant que les opérateurs arrivent. Le rôle du Parc est désormais d'informer et faire le point avec les communes sur l'arrivée des opérateurs. S'il reste après l'arrivée de ces derniers des zones d'ombre, le Parc apportera son concours sous forme de conseil et d'ingénierie, mais s'il y a des enjeux touristiques, économiques ou politiques. Le Parc doit aussi jouer son rôle d'impulseur et de coordinateur avec les deux CG. Le Parc doit aussi faire de la veille technologique et sur les besoins futurs. Plus concrètement le PNRV doit être à la source des réflexions sur le désenclavement numériques, qu'il soit temporaire ou ponctuel spatialement.</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p>Concernant l'extension du haut débit sur le Vercors, la position des élus diverge sur le rôle que doit désormais jouer le Parc. La maire de La Chapelle considère qu'il doit avoir "une politique égalitaire sur l'ensemble de son territoire et doit continuer à initier des installations". Pour d'autres, et c'est le discours le plus fréquent, le Parc doit se cantonner à faire de l'expérimentation. M. Béchier indique que "le Parc ne généralisera pas cette expérience d'autant que les opérateurs arrivent. Le rôle du Parc est désormais d'informer et faire le point avec les communes sur l'arrivée des opérateurs. S'il reste après l'arrivée de ces derniers des zones d'ombre, le Parc apportera son concours sous forme de conseil et d'ingénierie, mais il faudra pour intervenir qu'il y ait des enjeux touristiques, économiques ou politiques. Le Parc doit aussi jouer son rôle d'impulseur et de coordinateur avec les deux Conseils Généraux. Il doit être là pour faire le lien avec les bons interlocuteurs. Le Parc doit aussi faire de la veille technologique et de la veille sur les besoins futurs. Plus concrètement le PNRV doit être à la source des réflexions sur le désenclavement numérique". M. Laude ajoute que "le Parc doit trouver une solution pour créer une compétence locale par rapport à la maintenance".</p>						

LE RÔLE FUTUR DE LA COMMUNE ET DU PARC •4•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<i>Outils à mettre en place pour faciliter le processus d'installation</i>	L'idéal serait de trouver une technologie peu chère et facile à mettre en place afin de desservir les zones d'ombre.	Pas de changement à opérer par rapport à l'expérience passée. Tirer les enseignements du travail accompli pour rendre les opérateurs plus performants sur nos territoires, afin d'éviter de passer par des associations locales qui manquent de moyens.	Il faut capitaliser le retour d'expérience. Cette étude d'évaluation devra servir à ça. Il faudra aussi savoir profiter des opportunités qui se présenteront en terme de matériel.	R.A.S.	R.A.S.	R.A.S.	Cf point précédent.
<i>Avenir pressenti pour le réseau local</i>		Même si l'ADSL arrive sur le Vercors, l'investissement initial n'est pas perdu, il servira à alimenter les zones blanches de notre territoire.	On peut espérer un développement du nombre d'abonnés tant que l'ADSL n'est pas là. Ensuite ce sera sans objet. Le prix de l'abonnement pressenti aujourd'hui est de 25 € de base et 60 € pour les professionnels. Il faudra décider des tarifs définitifs qui permettront d'équilibrer l'exploitation.	Il sera toujours utilisé ne serait-ce que pour l'intranet communal. La mairie souhaite s'en servir pour diffuser des informations et communiquer. (journal, compte-rendus de réunions, présentation des budgets, ...). En outre il restera toujours des zones blanches qu'il faudra couvrir. Néanmoins on peut se poser la question de ce qu'on fera des équipements si les techniques liées à l'ADSL évoluent vraiment et suppriment toutes les zones d'ombre.	L'expérimentation s'arrêtera dès que l'ADSL arrivera sur la commune (prévue au moment de l'entretien pour février 2006). Il y a aujourd'hui une quinzaine de demandeurs en attente qui n'ont pas été équipés puisque l'ADSL arrive. Ainsi le Cybercentre 'a pas voulu assumer la charge de nouveau kits utilisateurs, d'autant qu'il aurait aussi fallu augmenter la capacité du matériel général. Si après l'arrivée de l'ADSL il reste des zones blanches, il faudra avoir une réflexion entre le Parc, la commune de Pont et le Cybercentre.	La fibre optique arrive aujourd'hui à 6 kilomètres (Vachère-en-Quint). Cela pourrait être une piste pour l'avenir du réseau communal de Saint-Julien-en-Quint, mais visiblement le prolongement de la fibre n'est pas suffisant. Il y a à priori de lourds investissements à réaliser, notamment le remplacement du concentrateur par un DSLAM, mais il est très difficile d'obtenir des informations de la part de France Télécom. La commune attend beaucoup du Conseil Général et/ou de Numéo, M. Heidrich ayant promis une intervention sur cette partie du territoire drômois au printemps 2006. NB : depuis l'entretien, Aramiska ayant fait faillite, le réseau a été connecté à la plaque ADSL de Vachère en Quint.	Cf. plus haut.

SYNTHÈSE -> *Les réseaux tels qu'ils sont structurés aujourd'hui n'auront plus de justification dès que l'ADSL arrivera dans les communes. Néanmoins tout le monde est bien conscient qu'il restera vraisemblablement des zones blanches nécessitant le maintien de mini-réseaux. M. Buthion résume la situation en indiquant que "l'idéal serait de trouver une technologie peu chère et facile à mettre en place afin de desservir les zones d'ombre".*

LE RÔLE FUTUR DE LA COMMUNE ET DU PARC • 5 •

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>conseils pratiques donné aux maires qui souhaiteraient se lancer</i></p>	<p>Se renseigner dans un premier temps sur les délais d'approvisionnement en ADSL France Télécom et dans un deuxième temps sur les projets d'une société telle que Numéo : ces réseaux alternatifs étant coûteux et complexes à mettre en œuvre, le choix de les mettre en place ou non est important, surtout si quelques mois plus tard, un opérateur installe son réseau sur ses propres fonds.</p>	<p>Il faut absolument un partenaire tel que le PNRV. Si une commune s'engage seule dans un tel projet, il faut impérativement qu'elle soit bien entourée pour la gestion des aspects techniques (« les problèmes sont surtout techniques »). Il faut également, selon Régis Malsand, se garantir que la population jouera le jeu, avec notamment des engagements financiers préalables des demandeurs (engagement de durée).</p>	<p>Il ne faut pas qu'une commune se lance dans l'aventure toute seule. Il faut utiliser à plein l'expérience du Parc, aller voir ce qui se fait ailleurs, bref être bien éclairé en amont pour ne pas perdre de temps. En outre, M. Bonino dit : "je pense qu'il ne faut malheureusement pas se tourner vers le Conseil général de l'isère, qui devrait pourtant prendre à cœur ce genre de projet mais qui reste parfaitement absent et inefficace pour l'instant". Les objectifs que doivent poursuivre des communes porteuses de projet en WIFI est de tenter une réalisation maximale avec le coût d'investissement le plus bas possible. Il faut par exemple trouver un système pour s'implanter sur des poteaux sans n'avoir rien à demander à personne.</p>	<p>« Si on n'a pas d'autres possibilités (ADSL, ...) c'est la solution, de toute manière plus on avance mieux c'est ! ». « Il ne faut pas hésiter à aller voir ailleurs des communes qui ont vécu cette expérience, et ce dans le territoire du Parc comme ailleurs ». « Avant de se lancer il faut d'abord estimer le nombre d'utilisateurs potentiels ».</p>	<p>. Ce type de projet peut être viable mais attention au choix du matériel (coût et fiabilité). . Par rapport au fonctionnement, un réseau est viable avec 40 abonnés et une bonne dose de bonne volonté (80% de bénévolat). Il faut porter une attention au choix technique : le Wifi est-il le bon choix ? Peut-être que les différentes options n'ont pas été assez étudiées et approfondies. Une solution filaire avait été devisée pour Pont mais c'était prohibitif (signal satellite très cher et demande à l'époque d'être l'opérateur du réseau, ce que le Parc a refusé). Bref il faut étudier toutes les options techniques avant de se lancer. . Il faut également faire pression auprès de France Télécom pour qu'ils installent l'ADSL. Le montage d'un projet alternatif est d'ailleurs un bon levier pour les mobiliser. . Il faut bien choisir sa technologie. Il existe par exemple un DSLAM (qui permet d'envoyer l'ADSL sur les lignes filaires de France Télécom) pas très cher.</p>	<p>« Osez ! il faut déclencher la dynamique ! »</p>	<p>Appeler le Parc pour faire le point, car c'est le mieux placé aujourd'hui pour donner les bons conseils, compte-tenu de l'expérience acquise.</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Les élus préconisent aux nouveaux porteurs de projets de d'abord vérifier que l'ADSL n'est pas prévu dans un proche avenir, de profiter des expériences acquises en allant voir ce qui s'est fait ailleurs, enfin de vérifier qu'il y a une réelle demande locale. M Laude indique qu' " en fonctionnement, un réseau est viable avec 40 abonnés et une bonne dose de bonne volonté (80% de bénévolat) ".</i></p>						

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE ... •1•

	Parc du Vercors	La Chapelle en Vercors	Miribel Lanchâtre	Montaud	Pont en Royans	St Julien en Quint	St Martin en Vercors
<p><i>Changements ou améliorations à apporter</i></p>	<p>. La prestation de maintenance de niveau 2 et 3 des réseaux aurait dû être prise en charge par le Parc (peut être en forçant le cadre juridique : la DSP plaçait la maintenance sous la responsabilité du fermier). Ceci aurait pu être évité certains dysfonctionnements des réseaux.</p> <p>. Si les kits utilisateurs avaient pu être pris en charge par le Parc sur tous les réseaux, le nombre d'utilisateurs aurait certainement été plus important.</p> <p>. Une demande d'engagement des futurs utilisateurs du réseau afin d'éviter les désistements.</p> <p>. Une plus grande entraide inter-association, des rencontres informelles pour échanges de trucs et astuces à l'initiative des associations et non du Parc.</p> <p>. Beaucoup trop de budget mobilisé sur les aspects juridiques (frais d'avocats, publicité sur le journal officiel...).</p> <p>. Manque de concertation avec France Télécom malgré de nombreuses tentatives du PNRV, ce qui aurait permis d'anticiper un certain nombre d'éléments.</p>	<p>Régis Malsand indique qu'il ne peut pas se prononcer sur la méthodologie. Il indique néanmoins que si c'était à refaire, « <i>je foncerais tout autant voire davantage, sans inquiétudes</i> ».</p>	<p>Il aurait peut-être fallu un Parc plus présent et sûrement un prestataire plus actif.</p>	<p>Il aurait fallu une étude de faisabilité de la part de Phoebus : on aurait dû pouvoir aller plus vite.</p>	<p>Yvan Laud considère que le Parc lui a mis le « bébé » dans les bras et il a découvert les problèmes au fur et à mesure. Mais les problèmes majeurs viennent de Phebus qui ne s'est pas assez investi.</p>	<p>La méthode employée jusqu'ici est bonne. La seule critique formulée par M. Dellinger porte sur le suivi qui aurait, selon lui, pu aller plus vite en ce qui concerne le service après-vente et les mises au point lors de la phase de démarrage.</p>	<p>R.A.S</p>
<p>SYNTHÈSE -></p>	<p><i>Les critiques des communes sur l'organisation mise en place portent principalement sur les indigences qu'elles perçoivent du travail des prestataires techniques (manque d'engagement et de réactivité, délais, fiabilité).</i></p> <p><i>Quant au Parc, le retour d'expérience l'amène aux conclusions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>. La prestation de maintenance de niveau 2 et 3 des réseaux aurait dû être prise en charge par le Parc.</i> <i>. Si les kits utilisateurs avaient pu être payés par le Parc sur tous les réseaux, le nombre d'utilisateurs aurait certainement été plus important.</i> <i>. Une demande d'engagement des futurs utilisateurs du réseau aurait permis d'éviter les désistements.</i> <i>. Les échanges et l'entraide inter-association aurait dû être plus structurés.</i> <i>. Le budget mobilisé sur les aspects juridiques a été beaucoup trop important.</i> <i>. Il y a eu un manque de concertation avec France Télécom malgré de nombreuses tentatives du PNRV.</i> 						

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE ... •2•

<p><i>Avis sur le niveau d'implication qu'aurait dû avoir le Parc</i></p>		<p>Le même que celui qui l'a animé jusqu'à présent</p>	<p>Au risque de se répéter, il aurait fallu que le Parc accompagne davantage le projet sur le terrain. Ceci dit, si l'on intègre le manque de moyens techniques du Parc (yann a énormément de travail) M. Bonino profite de l'occasion pour dire bravo au Parc !</p>	<p>Il n'y a rien à critiquer sur l'intervention du Parc. « Sans le Parc ça ne ce serait pas fait ! ».</p>	<p>Au moment de la panne de l'agrégator Y. Pillet a dû intervenir avec poigne pour que Phebus prenne en charge ce problème. Le Parc a bien joué son rôle de relais avec Phebus et ça a limité les problèmes qu'on rencontrait avec eux.</p>	<p>On peut évoquer le problème de la disponibilité de Yann Buthion qui assure beaucoup de missions par ailleurs, mais « qui a fait du superboulot en fonction du peu de temps dont il dispose. Le maximum a été fait ».</p>	<p>Le même.</p>
<p><i>Répartition des tâches qu'aurait dû mettre en place le Parc</i></p>	<p>La répartition des tâches telle qu'elle a été faite semble cohérente</p>	<p>Si le projet avait été strictement communal (et non intercommunal comme ce fut le cas), le maire aurait souhaité être davantage associé et impliqué, mais dans le contexte cantonal dans lequel s'est déroulé l'opération il n'a aucun remarque à formuler sur le sujet.</p>	<p>Rien de différent de ce qui a été fait ...</p>	<p>Là encore il n'y a rien à dire, la répartition des tâches a été correcte.</p>	<p>R.A.S.</p>	<p>Rien d'autre que ce qui a été fait.</p>	<p>R.A.S.</p>
<p><i>SYNTHÈSE -></i></p>	<p><i>Comme l'affirme avec force le maire de Montaud "il n'y a rien à critiquer sur l'intervention du Parc. Sans le Parc ça ne ce serait pas fait !". Le chargé de mission TIC du Parc ajoute que "la répartition des tâches telle qu'elle a été faite semble cohérente". Certains regrettent simplement que le Parc n'est pu être davantage présent sur le terrain, mais tous reconnaissent, comme le souligne le maire de St-Julien-en-Quint, que "Yann Buthion a fait du super boulot en fonction du peu de temps dont il disposait. Le maximum a été fait".</i></p>						